

Intelligence territoriale et fabrique d'un pôle d'urbanisation et de développement dans le District des Savanes au nord de la Côte d'Ivoire : essai d'analyse critique

Kouadio Joseph KRA

Maître de Conférences

Département de Géographie

Laboratoire Ville, Société, Territoire (LaboVST)

Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)

krajoseph@yahoo.fr

Résumé :

Pour renforcer son assise territoriale et économique, la Côte d'Ivoire a décidé de construire des pôles de développement. C'est dans ce contexte que les politiques publiques vont s'appuyer sur l'intelligence territoriale dans la mise en place des structures devant valoriser cette vision. L'objectif de cette contribution est d'analyser le rôle de l'intelligence territoriale dans la fabrique progressive d'une région polarisée au nord du pays, une région en retard par rapport au sud. Cet objectif a nécessité le recours à la documentation et aux enquêtes de terrain. Ces recherches ont permis de comprendre le choix de Ferkessédougou et surtout Korhogo comme les pôles économiques compétitifs au nord. A travers l'intelligence territoriale, l'Etat, en partenariat avec le secteur privé, a concentré les efforts d'investissement autour et à l'intérieur de ces deux villes. Cependant, malgré cette concentration, le projet de fabrique progressive d'un véritable pôle de développement au nord est encore moins décisif à cause de la sous-industrialisation flagrante, d'un environnement économique rural moins attractif et de la faiblesse des infrastructures de désenclavement. La région continue donc d'être très polarisée par Abidjan. Il faut encore des investissements massifs pour créer des économies d'urbanisation voire d'agglomération capables de générer un pôle moteur majeur au nord. Dans ce contexte, les découvertes et la valorisation des immenses richesses

minières du sous-sol du nord pourraient être un atout important dans la création de ce pôle de développement.

Mots clés : *Côte d'Ivoire, intelligence territoriale, région polarisée, nord, pôle.*

Abstract :

To strengthen its territorial and economic foundations, Côte d'Ivoire has decided to build development hubs. In this context, public policies have emphasized territorial intelligence in the establishment of structures aimed at promoting this vision. The objective of this contribution is to analyze the role of territorial intelligence in the gradual development of a polarized region in the north of the country, a region lagging behind compared to the south. This objective required the use of documentation and field surveys. These studies helped to understand the choice of Ferkessédougou and especially Korhogo as competitive economic hubs in the north. Through territorial intelligence, the State, in partnership with the private sector, has focused investment efforts around and within these two cities. However, despite this concentration, the project of gradually building a true development hub in the north remains insufficiently decisive due to blatant under-industrialization, a less attractive rural economic environment, and weak infrastructure for opening up the region. As a result, the region continues to be heavily polarized by Abidjan. Massive investments are still needed to create urbanization and even agglomeration economies capable of generating a major growth pole in the north. In this context, the discovery and exploitation of the immense mineral wealth in the northern subsoil could be an important asset in creating this development hub.

Key words : *Côte d'Ivoire, territorial intelligence, polarized region, north, hub.*

Introduction

Dans la plupart des pays d'Afrique noire, on constate qu'une seule région urbaine et économique voire une seule ville est le véritable centre d'impulsion du développement territorial. Or, il ne faut pas oublier que ces pays ne peuvent pas se permettre de consacrer de longs délais aux essais et aux expériences de

développement adapté. Libérés de la colonisation étrangère, ces pays sont bien placés pour savoir qu'ils ne pourront atteindre leur véritable indépendance que par le progrès économique (Weitz, 1964 : p. 3). Ce progrès ne peut s'accomplir qu'avec l'exploitation intelligente des potentialités humaines et naturelles. Ainsi, en Côte d'Ivoire, la mise en valeur de l'héritage économique colonial basé sur l'exploitation des potentialités agro-forestières (café, cacao, bois, hévéa, etc.) du sud a favorisé un déséquilibre flagrant dans la géographie urbaine et économique du territoire. La reproduction systématique du modèle économique colonial a donc produit des déséquilibres territoriaux. Ce déséquilibre se traduit par les plus fortes concentrations de population en zone forestière avec plus de 70% des habitants (Institut National de la Statistique, 2022 : 32). Les principales villes se concentrent donc dans les zones forestières où l'économie de plantation est développée. Ce déséquilibre se traduit ainsi encore par l'urbanisation. En réalité, l'héritage économique et infrastructurel colonial sur lequel le pays s'est appuyé a permis la fabrique d'une seule véritable région fonctionnelle ou polarisée avec pour centre de gravité Abidjan, la capitale économique. Par conséquent, l'une des priorités de la Côte d'Ivoire qui se veut un pays émergent est de favoriser le développement équilibré des régions (Ministère du Plan et du Développement, 2016 : 2). Pour atteindre ce développement équilibré des régions intérieures, les politiques publiques initiées par le gouvernement ivoirien accordent une place de choix à l'intelligence territoriale. Le concept de l'intelligence territoriale est entré dans le champ des connaissances par le souci d'écouter les populations locales pour comprendre le territoire, ses potentialités, ses faiblesses, son dynamisme, ses tendances lourdes, ses germes de changements, son niveau d'insertion dans l'économie nationale et dans la

mondialisation et les aspirations profondes des populations. Au demeurant, plusieurs chercheurs ont donné des définitions à ce concept venu enrichir les sciences sociales et territoriales dans son souci de participer au développement. C'est dans la thèse de Raison (1998) qu'apparaît pour la première fois le terme « intelligence territoriale » (Bonnecarrere, 2015 : 8). Pour ce dernier l'intelligence territoriale consiste ainsi en de multiples approches dont la prise en compte systémique d'un territoire par la mise en réseau de ses acteurs pour son développement durable, l'amélioration de son attractivité humaine ou entrepreneuriale. En pratique, cela se traduit par la confrontation des points de vue des acteurs locaux, la création de grappes d'entreprises, la définition d'une communication territoriale adaptée à l'ensemble du territoire (Bonnecarrere, op. cit., : 13). Cette définition est renforcée et complétée par d'autres auteurs. Pour Girardot, 2002 cité par Redondo-Toronjo (2007 : 28) : « Le concept d'intelligence territoriale désigne l'ensemble des connaissances pluridisciplinaires qui, d'une part, contribuent à la compréhension des structures et des dynamiques territoriales et d'autre part, prétendent être un instrument au service des acteurs du développement durable des territoires ». Bertacchini (2010 : 82) définit l'intelligence territoriale de manière plus précise : « un processus qui s'approprient les ressources d'un espace en mobilisant puis en transformant l'énergie du système territorial en capacité de projet. ». Cette énergie du système territorial implique la mobilisation des intelligences de tous les acteurs et des théories du développement. Par conséquent, une intelligence collective se met en place pour la fabrique d'un développement territorial intégré et polarisé. Les territoires sont donc perçus comme des systèmes intelligents. Pour certains auteurs, l'intelligence territoriale est la version spatialisée de l'intelligence économique. Dans cette continuité, il y a

l'intelligence économique territoriale qui valorise ou met l'accent sur la dimension économique de l'intelligence territoriale. A cet effet, l'intelligence économique territoriale, définie comme un dispositif de gestion, requiert un système d'information pour communiquer entre les acteurs. C'est-à-dire, un système qui favorise les synergies entre toutes les parties prenantes du territoire (Bouchet, 2016 : 14). En Côte d'Ivoire où les disparités de développement entre les régions forestières et les régions intérieures ont entraîné l'émergence d'un seul véritable pôle d'urbanisation et de développement autour d'Abidjan la capitale économique, la pratique de l'intelligence territoriale peut permettre de fabriquer ce type de pôle au nord pour renforcer l'assise économique du pays. Les autorités ivoiriennes ont compris cette réalité. Mais, le constat est que le nord en retard qui n'est pas polarisé par des villes motrices, se présente comme un désert de développement avec des ressources moins valorisées. C'est pourquoi, Brou et Charbit (1994 : 42) avancent l'idée selon laquelle : « Pour les peuples du nord, le retard de leur région n'est pas le seul fait d'une nature stérile et improductive. Il est la conséquence de choix idéologiques et économiques de l'Etat ivoirien qui, en affirmant la primauté de l'économie de plantation, a écarté les régions de savane de la dynamique économique ». A cet effet, les recherches de Traoré (2014 : 337) révèlent que le nord fut le grand oublié par les investissements publics et les politiques de développement étatiques. Cette situation a fait naître dans la conscience nationale, l'idée d'un nord pauvre. Ce qui n'est pas vrai au regard des potentialités minières du sous-sol et agricoles du sol du nord. Dès les années 1970, l'Etat a compris l'urgence de créer un pôle de développement au nord pour réduire les disparités régionales afin de renforcer l'unité nationale. Après, la crise militaro-politique de 2002 à 2011, les pouvoirs publics

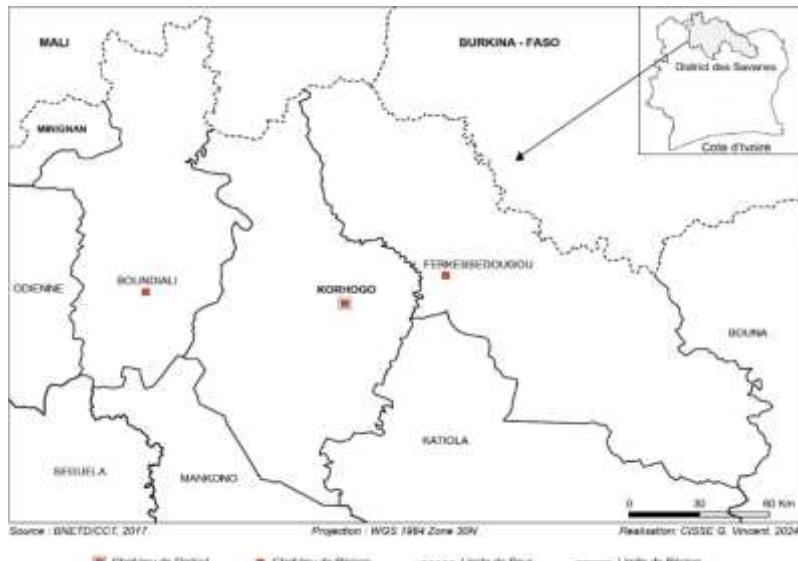
ont relancé le développement du nord en s'appuyant sur les acquis du passé. Dans le nord, le District des Savanes avec près de 2,16 million d'habitants soit 7,3% de la population du pays sur 40 343 km² soit 12,5% du territoire national, occupe une place de choix pour l'Etat dans sa politique de création des pôles d'urbanisation et de développement. Ainsi, comment les politiques publiques menées par ces autorités s'appuient-elles sur l'intelligence territoriale dans le processus de fabrique d'un développement régional polarisé au nord dans le District des Savanes ? Pour cela, un examen critique de la pratique de l'intelligence territoriale des pouvoirs publics est fait à travers une utilisation de plusieurs théories en géographie du développement notamment les théories de la polarisation, des lieux centraux et de l'Etat développeur.

Méthodes de collecte des données

Les méthodes de collecte de données auxquelles nous avons eu recours sont la recherche documentaire et les enquêtes de terrain. La recherche documentaire s'est appuyée sur la documentation du Ministère du Plan et du Développement notamment les études prospectives, la documentation des Ministères de l'Agriculture et de l'Industrie, des Infrastructures économiques relatives aux projets d'agropole du nord, d'industrialisation et de construction d'infrastructures et équipements majeurs au nord. Les informations sur le District autonome des Savanes avec pour capitale Korhogo et constitué par les régions administratives de la Bagoué, du Poro et du Tchologo (carte 1) ont permis d'avoir des renseignements sur les projets de développement réalisés ou en cours de réalisation. Les Directions régionales du Plan et du Développement, de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, de l'Industrie, de la Santé, de l'Education et de

l'Equipement et de l'Entretien Routier ont fourni des informations relatives à leurs domaines de compétences.

Carte 1 : Présentation du District des Savanes au nord de la Côte d'Ivoire



1. L'intelligence territoriale dans le choix du bipôle Korhogo-Ferkessédougou et la concentration des grands projets macro-économiques et d'aménagement du territoire

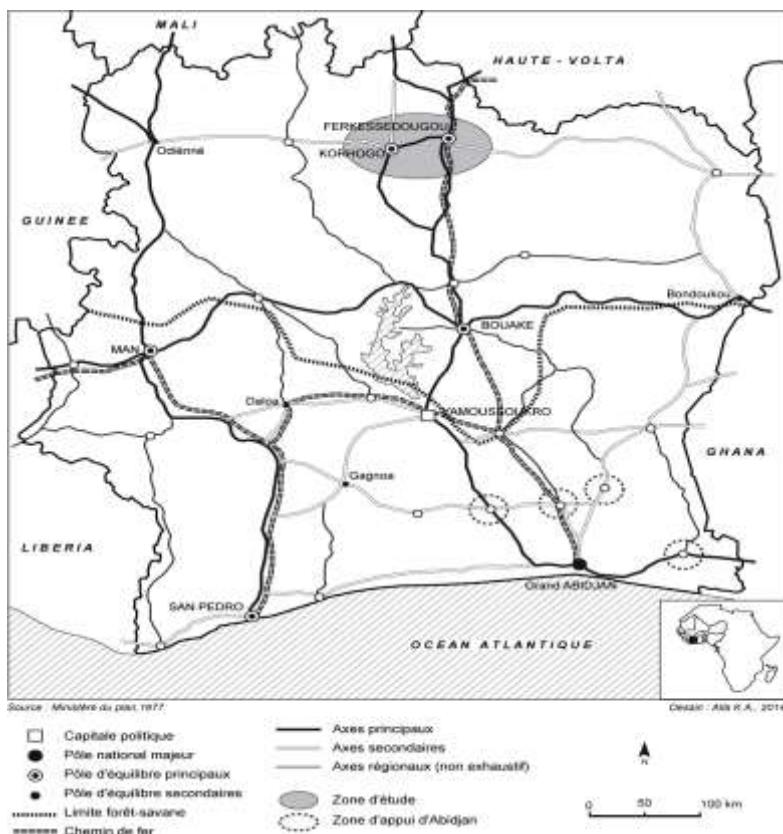
1.1 L'intelligence territoriale dans le choix du bipôle Korhogo-Ferkessédougou comme centre d'impulsion de l'urbanisation et du développement des régions du nord

Les pouvoirs publics ont choisi la théorie de la polarisation de l'espace pour la formation progressive d'une région polarisée ou fonctionnelle au nord du pays. Cette théorie convoque des

aspects spatio-économiques. La première condition, c'est la définition du pôle autour duquel doit s'organiser le développement régional. A cet effet, selon (Beucher et Rehezza, 2005, 100). En s'appuyant sur les études urbaines notamment sur le principe de P. George : « la ville fait la région ». C'est la ville centrale (ou groupe restreint de villes centrales) qui coordonnent les activités et satisfait les besoins régionaux les plus élémentaires et les plus rares. Cette ville qui concentre des fonctions supérieures de centralité est le pôle. Le pôle est un lieu qui attire les flux (populations, capitaux, entreprises, marchandises, etc.). Le pôle est avant tout, un générateur d'activités économiques et son intérêt réside dans sa puissance de multiplication (Perroux, 1958, p. 291). Le pôle complexe de développement, selon cet auteur engendre des effets réels qui se répartissent en trois groupes : d'abord des effets d'agglomération, ensuite des effets de complémentarité et enfin des effets de jonction. C'est ce pôle ou groupe restreint de pôles qui fait la région (Perroux, op. cit., p. 284). La région polarisée ou fonctionnelle se définit par la combinaison d'un pôle de commandement spatio-économique (un lieu nodal émetteur et récepteur des flux), d'un réseau urbain hiérarchisé et l'existence d'une aire d'influence liée au pôle (Beucher et Rehezza, 2005, op. cit. p. 107). Les autorités ivoiriennes ont compris cette stratégie territoriale. Ainsi, en s'appuyant sur la théorie des lieux centraux, les autorités ont consacré le bipôle Korhogo-Ferkessédougou - pôle unique à long terme (Ministère du Plan, 1977, p. 583) - comme le couple ou hub urbain autour duquel doit se développer tous les territoires du nord de la Côte d'Ivoire. Ce choix est le résultat de plusieurs réflexions prospectives et des consultations. Ainsi, pour le Ministère du Plan (1977, p. 27) : « Il fallait animer et conduire la réflexion proprement dite qui a fait appel à plus de 150 personnalités appartenant aux différents

secteurs de l'activité économique, culturelle et sociale du pays et qui s'est déroulée du mois d'octobre 1973 au mois de juin 1974 (...) il avait été convenu de consulter deux personnalités connues pour leur grande compétence et leur capacité d'imagination dans l'approche du futur : M. Pierre Piganiol et Herman Kahn. ». Ce sont ces échanges et rencontres de portée nationale qui ont conduit au choix du bipôle Korhogo-Ferkessédougou comme le principal hub d'urbanisation et de polarisation du nord dans son ensemble. Ce choix tire donc sa substance de l'intelligence territoriale. Ainsi, dans le cadre de la géopolitique de l'urbanisation et de la polarisation de l'espace, ce bipôle est donc au sommet dans la hiérarchie des villes du nord de la Côte d'Ivoire. C'est dans ce bipôle que les grands projets d'infrastructures vont être progressivement concentrés (carte 2).

Carte 2 : Localisation nationale des pôles de Korhogo et de Ferkessédougou



Aujourd’hui encore, dans la définition des Pôles Economiques Compétitifs (PEC) du pays par le Ministère du Plan et du Développement (2021 : 59), Korhogo, 3^e ville du pays avec 389 586 habitants (INS, 2022 : 35), a été programmée comme PEC principal et, Ferkessédougou (moins de 100 000 habitants)

élevée en PEC local dans l'aménagement économique du territoire.

1.2 L'intelligence territoriale dans la concentration des grands projets macro-économiques et d'aménagement du territoire dans le bipôle

L'expérience de la décennie montre que les actions volontaristes d'aménagement du territoire n'ont pas donné les résultats escomptés, sans doute faute d'avoir mis en œuvre les incitations appropriées amenant les individus et les entreprises à trouver avantageux à de s'installer en régions et dans les villes de l'intérieur (Ministère du Plan et du Développement, 2010 : 104). Par conséquent, une concentration des moyens sur un petit nombre de pôles de développement capables d'impulser le développement régional (Ministère du Plan et du Développement, opt. cit. : 102) est indispensable pour générer des centralités spatio-économiques capables d'être des moteurs du développement territorial. C'est ainsi que des moyens sont mis en place par les politiques publiques en termes d'incitations fiscales, financières et entrepreneuriales pour la création d'entreprises et au niveau infrastructurel dans de Korhogo et Ferkessédougou, pour en faire les moteurs du développement du nord du pays. Pour tous ces projets de grande envergure, les autorités coutumières et administratives, les opérateurs économiques, les populations locales et les élites régionales ont été consultées et impliquées pour avoir leurs avis et garantir le succès des projets. Ce sont surtout l'Agence régionale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la construction du siège de la Cour d'Appel de Korhogo. Au niveau des infrastructures de formation et sportives, on peut retenir : l'ouverture de l'université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo en 2012 et des cités universitaires, le stade Amadou

Gon Coulibaly pour la Coupe d’Afrique des Nations (CAN 2023) et le projet de Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Korhogo. Pour les infrastructures économiques, le bitumage des routes entre les capitales départementales et le nouvel aéroport de Korhogo.

1.3 La promotion d’un réseau urbain régional hiérarchisé et connecté autour du bipôle

Après la définition du bipôle devant être le centre d’impulsion économique et de commandement territorial, la deuxième condition pour l’émergence d’une région polarisée au nord est la mise en place d’un réseau urbain hiérarchisé et connecté par des infrastructures de transport efficaces. Ce réseau urbain doit également assurer l’encadrement du milieu rural. Au sommet de la pyramide urbaine, nous avons le bipôle Korhogo-Ferkessédougou. Ces deux pôles intégrateurs sont connectés d’abord aux zones urbaines transfrontalières (M’Bengué, Tengrela, Ouangolodougou), ensuite aux zones intérieures (Boundiali, Kong, Kouto, Dikodougou).

2. L’intelligence territoriale dans l’attractivité économique et démographique du nord de la Côte d’Ivoire dans le contexte de la mondialisation

La Nouvelle Economique Géographique (NEG) propose d’expliquer la distribution spatiale des activités économiques comme le résultat de la confrontation de deux types de forces opposées: les forces centripètes et les forces centrifuges (Noureddine, 2010 : 91). En effet, la sous-industrialisation flagrante est un handicap majeur pour générer une dynamique de polarisation spatiale du nord. Il faut donc des mesures très incitatives des autorités publiques. Et ce, d’autant plus qu’une

stratégie de développement est un bien public, qui requiert par conséquent un soutien public (Stiglitz, 1998 cité par la Banque Africaine pour le Développement, 2015 : 230).

2.1 La création d'un environnement économique et infrastructurel favorable à l'implantation des entreprises industrielles et commerciales au nord.

Pour renforcer l'assise économique des villes motrices du District, les pouvoirs publics vont s'appuyer sur des mesures d'incitation. Ces mesures viennent soutenir les efforts de développement agricole et industriel impulsé dans les années 1970 dans le cadre des Sociétés d'Etat aujourd'hui privatisées. Au niveau des incitations fiscales, financières et entrepreneuriales, l'Etat a en place un code des investissements attractifs. Dans le cadre de la promotion des investissements privés pilotée par le CEPICI (Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire), l'Etat ivoirien s'est doté, depuis Août 2018, d'un nouveau code des investissements. Ce code des investissements établit par l'ordonnance N°2018-646 du 1^{er} Août 2018, est un ensemble de mesures incitatives. Les zones d'investissements définies par le code des investissements se regroupent en trois (3) zones : Zone A, Zone B et Zone C. Les villes de Korhogo et de Ferkessédougou sont classées dans la Zone B avec les avantages pour les opérateurs économiques ou industriels qui s'y installent (Tableau 1).

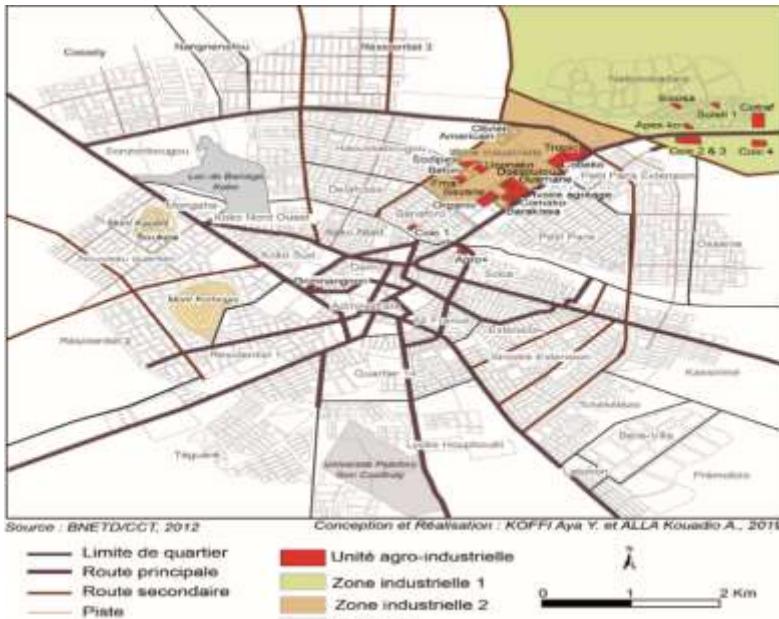
Tableau 1 : Avantages accordés par le code des investissements à Korhogo dans la Zone B

Régime	Type d'exonération	Durée	Impôt sur le bénéfice	Contribution des patentés et licences	Contribution à la charge des employeurs	Impôt sur le patrimoine foncier	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
Agrément	Exonération	Exonération sur 10 ans (100% les 5 premières années et 50% les 5 années suivantes)	X	X	X	X	X
	Crédit d'impôt de 35%	Imputables jusqu'à remboursement complet	X	X	X	X	X
PME	Exonération	Exonération sur 10 ans (100% les 5 premières années et 75% les 5 années suivantes)	X	X	X	X	X
	Crédit d'impôt de 52,5%	Imputables jusqu'à remboursement complet	X	X	X	X	X

Source : CEPICI, 2022

Ce code des investissements a permis la création d'unités agro-industrielles à Korhogo (carte 3).

Carte 3 : Localisation d'unités agro-industrielles dans la ville de Korhogo



Pour favoriser l'implantation des sociétés minières pour exploiter les gisements du nord, l'Etat a adopté un code minier aussi attractif : c'est la loi 2014-138 du 14 mars 2014 portant code minier. L'article 7 de ce code stipule que l'octroi par l'Etat des permis d'exploitation donne droit en contrepartie de la richesse distribuée et de l'appauvrissement du sous-sol, à l'attribution à l'Etat d'actions d'apport fixées à dix pour cent (10%) du capital de la société d'exploitation, pendant toute la durée de vie de la mine (...) Toute participation additionnelle de l'Etat au capital social des sociétés d'exploitation se fait par négociation d'accord parties aux conditions du marché. Cette

participation est contributive et n'excède pas 15% du capital de la société d'exploitation à la date de son acquisition. Ce code accorde des avantages fiscaux et douaniers aux entreprises minières pendant les phases d'exploration et d'exploitation. Par exemple, l'article 162 mentionne que les matériels, matériaux, machines et équipements inclus dans le programme agréé destinés de manière spécifique et définitive aux opérations de recherche minière et nécessaires à la réalisation du programme de recherche, importés par le titulaire du permis de recherche et ses sous-traitants agréés par l'Administration des Mines, sont exonérés de droits de douanes, y compris la taxe sur la valeur ajoutée. L'exonération à l'importation s'étend également aux parties et pièces détachées destinées aux machines et équipements de recherche. L'article 165 du code minier garantit que pendant la phase de réalisation des investissements initiaux et l'extension des capacités de production d'une mine existante, le titulaire d'un permis d'exploitation est exonéré des droits de douanes, y compris la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), perçus à l'importation des matériels, matériaux, machines et équipements ainsi que des pièces détachées inclus dans le programme agréé et destinés directement et définitivement aux opérations minières. Ce code comprenant 192 articles ont permis l'implantation de deux sociétés minières qui exploitent des gisements d'or au nord du pays. Ce sont : Perseus Mining et Tongon SA avec des réserves initiales estimées respectivement à 24 et 85 tonnes d'or. Par ailleurs, la ruée vers l'or au nord se caractérise par l'installation de milliers d'orpailleurs clandestins et autorisés. Le nord est donc devenu une région d'orpailage malgré la répression des forces de défense et de sécurité. En tout état de cause, la richesse du sous-sol du nord en gisements d'or crée un climat favorable aux investissements privés.

2.2 Les grands projets d'industrialisation pour stimuler la croissance économique du territoire

Pour favoriser l'attractivité humaine et entrepreneuriale du District des Savanes, l'Etat va initier des projets capables d'impulser l'industrialisation du territoire.

2.2.1 Le grand projet de pôle agro-industriel ou agropole du nord

Selon le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2021 : 45), le grand projet d'agropole du nord qui selon l'approche ivoirienne, consiste en « des investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques respectueux de l'environnement, fondés sur le potentiel des territoires et les besoins des populations, et bénéficiant à l'ensemble des acteurs ». Le gouvernement a décidé d'initier le 2PAI-Nord (Projet de Pôle Agro-industriel du nord) qui couvrira les régions de la Bagoué, du Hambol, du Poro et du Tchologo. Ce projet dont l'un des principaux objectifs est le développement d'un hub de transformation agricole par le renforcement de l'encadrement des producteurs ruraux et l'agro-industrialisation a été mise en œuvre en suivant la démarche d'intelligence territoriale. Cette démarche se perçoit à travers deux (2) types de consultations des parties prenantes des quatre (4) régions couvertes par le projet à savoir des consultations publiques et des consultations restreintes. Les parties prenantes ciblées ont été les autorités préfectorales, les collectivités locales (Conseils Régionaux et Mairies), les administrations décentralisées, les autorités coutumières, des représentants d'Organisations Professionnelles Agricoles, des éleveurs, d'Organisations Non Gouvernementales et communautaires). Cent soixante-deux (162) personnes ont été consultées lors de toutes les consultations publiques qui se sont déroulées sur la

période du 18 au 23 février 2021. Les consultations ont pu se tenir avec principalement l'appui des autorités préfectorales qui ont informé les parties prenantes (Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, op. ci. 199). Le projet est en train d'être réalisé en collaboration avec les structures que sont l'Agence Foncière Rurale (AFOR), l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), le Centre national de recherche agronomique (CNRA), Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, l'ANADER (Agence Nationale pour le Développement Rural), des Organisations Non Gouvernementales locales. (Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2021 : 66). Selon le communiqué du Conseil des Ministres du 26 octobre 2022, ce projet vise à mettre en place une zone agro-industrielle de grande envergure dans le Nord du pays avec la création de centres d'incubation, la construction ou la réhabilitation d'infrastructures hydroagricoles et de voies d'accès aux marchés ainsi que le renforcement des capacités des principaux acteurs. Dans la mise en œuvre de cet agropole une vision systémique des territoires du nord été prise en compte en associant tous les acteurs des différents secteurs du développement régional. Cet agropole permet de libérer le potentiel économique agricole, halieutique et pastoral du nord. A cet effet, le Conseil des Ministres du 13 avril 2022 a validé trois (3) décrets qui mobilisent plus de 47 milliards de f cfa auprès de la BAD (Banque Africaine pour le Développement) et du FAD (Fonds Africain pour le Développement).

2.2.2 L'aménagement de la zone agro-industrielle dédiée à la transformation de l'anacarde

Le gouvernement ivoirien a identifié les filières agro-industrielles à fort potentiel d'exportation. Parmi ces filières figure celle de l'anacarde, produit pour lequel le pays détient un leadership mondial. En effet, la Côte d'Ivoire est devenue depuis 2015, le plus grand producteur et exportateur mondial de noix de cajou brutes avec une production de 702.000 tonnes, soit 21% de la production mondiale. La production a augmenté de plus de 20% par an au cours des deux dernières décennies (de 6 000 tonnes en 1990 à 720 000 tonnes en 2017). La valeur des exportations de 2016 de noix de cajou est estimée à plus de 800 millions de dollars US, hissant au plan national, la noix de cajou au 3^e rang des produits d'exportation les plus importants après le cacao et les produits pétroliers raffinés, mais devant le caoutchouc, le coton et le café (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2017 : 2). Cette production a atteint aujourd'hui près d'un million de tonnes en 2021 mais avec un taux de transformation inférieur à 10%. Ainsi, l'Etat et la Banque mondiale avaient conclu en 2018 un accord pour l'aménagement de quatre zones agro-industrielles (ZAI) dédiées à la transformation, d'un coût global de 200 millions de dollars US. Les travaux d'aménagement de la zone agro-industrielle d'un coût global d'environ 7,5 milliards FCFA sont aménagés sur un espace de 28,7 ha. Concernant le financement dudit projet, la Banque Mondiale participera, via la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) à hauteur 107 milliards de FCFA, le secteur privé pour 20 milliards et l'Etat de Côte d'Ivoire avec 14 milliards de francs CFA, soit un financement total de 141 milliards de FCFA. Cette zone va donc abriter sept lots industriels, des entrepôts de

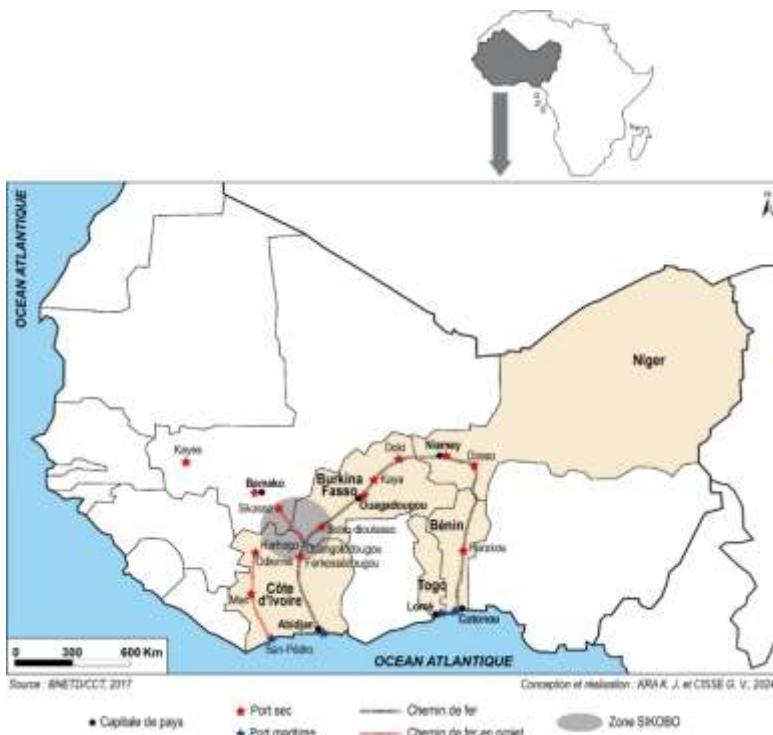
stockage, une aire de séchage, un centre de valorisation des coques de cajou, etc.

2.2.3 L'intelligence territoriale dans l'intégration du projet de port sec de Ferkessédougou dans le bassin économique Sikasso- Korhogo-Bobo Dioulasso pour l'industrialisation

L'investissement public en infrastructures économique et sociale est complémentaire à l'investissement privé (...) La politique publique procède de la valorisation de l'arbre des compétences d'un territoire (Dzaka-Kikouta, Bitemo – Ndiwulu, 2006 :7). La localisation du port sec a Ferkessédougou été étudiée en prenant en compte plusieurs facteurs géographiques, économiques, stratégiques ou infrastructurels (carte 4). Le projet de port sec est localisé, dans le District des Savanes, une zone stratégique transfrontalière de l'Afrique de l'ouest. En effet, le port sec se trouve dans le périmètre Sikasso-Bobo Dioulasso-Korhogo qui est sans doute l'un des plus grands bassins cotonnier, minier voire aurifère et de transhumance d'Afrique. Au niveau géographique, il s'agit de trouver une ville proche des pays sahéliens liés au port maritime d'Abidjan. Au niveau économique, il s'agit de choisir une ville qui peut vite inter-agir économiquement et au niveau infrastructurel avec la plus grande ville de nord Korhogo et la ville d'Abidjan, capitale économique du pays. Au niveau stratégique, il s'agit d'implanter un port sec pour être conforme aux études prospectives relatives à la création d'un bipôle ou d'un pôle de croissance et de développement au nord. La ville de Ferkessédougou offre ces avantages car non loin de Korhogo, non loin des pays sahéliens et relié à la ville d'Abidjan et son port maritime par un chemin de fer. Le port sec de Ferkessédougou est une plate-forme logistique continentale en cours d'aménagement. Ce port sec est composé d'une zone sous douane, d'une zone de stockage et de

manutention des marchandises et d'une zone industrielle de transformation des produits agricoles, miniers et animaux. Cette plate-forme reliée au port maritime d'Abidjan est le premier du genre en Côte d'Ivoire. C'est une infrastructure macro-économique pour renforcer non seulement l'attractivité du port d'Abidjan et de la région du nord mais surtout la compétitivité globale de l'économie ivoirienne.

Carte 4 : Le projet de port sec de Ferkessédougou dans le réseau des ports de la boucle ferroviaire



Dans ce contexte, le port sec a pour rôle de lutter contre les disparités économiques régionales en offrant des opportunités

d'implantation des entreprises non seulement dans la ville de Ferkessédougou mais aussi dans les villes plus proches (Korhogo, Ouangolodougou, Sinématiali, etc.). Le rôle que joue le port sec est donc de favoriser d'une part l'installation d'activités tertiaires motrices notamment les services aux entreprises et, d'autre part la création d'industries de transformation. Dans ce cas, les industries à fort potentiel d'exportation doivent être privilégiées.

2.2.4 L'intégration du bipôle Korhogo-Ferkessédougou dans le projet développement économique de zone Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso (SKBO)

Le projet de développement économique de la zone SKBO est un outil d'intégration économique du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. Cette zone est le premier bassin cotonnier de l'Afrique. Ce projet de coopération transfrontalière doit permettre de développer et diversifier la production rurale pour le mettre au service des villes de cet espace. Les échanges commerciaux entre ces villes seront développés à travers le port sec de Ferkessédougou, l'aménagement du chemin de fer Ouangolodougou-Sikasso et de la route bitumée Korhogo-M'Bengué-Niéllé-Frontière du Mali. Ces politiques déconcentrées et décentralisées d'intelligence territoriale ont permis de déclencher progressivement une attractivité démographique des villes et communes de Korhogo et de Ferkessédougou. Cette attractivité démographique a été renforcée par les politiques sécuritaires mises en place par les pouvoirs publics. Ainsi, la commune de Korhogo compte 440 926 habitants tandis que celle de Ferkessédougou atteint 160 267 habitants (INS, RGPH, 2021) soit un total de 601 193 habitants. Cette population devrait croître en fonction de l'efficacité des politiques publiques d'attractivité et

d'intelligence économique territoriale. Les germes voire l'amorce progressive de la formation d'une région polarisée au nord.

3. Les limites de l'intelligence territoriale actuelle dans la fabrique d'un pôle de développement au nord

Plusieurs facteurs freinent l'élan de fabrique d'un véritable pôle de croissance et de développement au nord de la Côte d'Ivoire précisément dans le District des Savanes.

3. 1. Une politique publique d'intelligence territoriale moins décisive en matière d'industrialisation

Au niveau de l'attractivité économique des villes motrices choisies notamment Korhogo et Ferkessédougou dans les savanes du nord, il n'existe pas un code des investissements spécialement ou spécifiquement conçu pour attirer les opérateurs économiques. Dans ce code, les chefs-lieux de régions en zone de forêt comme en zone de savane ont les mêmes avantages. Autrement dit, la ville de San Pedro plus attractive avec ses infrastructures portuaires et industrielles sans oublier sa localisation forestière a les mêmes dispositions du code pour attirer des investisseurs que Korhogo et Ferkessédougou. Or, la constitution d'un véritable bassin économique dans ces deux villes est nécessaire pour déclencher des dynamiques de polarisation irréversibles. En plus de ce code des investissements qui ne fait pas de distinction entre les capitales régionales des zones de forêt et celles des savanes en retard, il y a d'autres facteurs qui réduisent les décisions des opérateurs économiques à créer des industries dans les pôles de croissance et de développement programmés que sont Korhogo et Ferkessédougou. On peut commencer par citer d'une part la

cherté de l'électricité et le coût de la main d'œuvre et, d'autre part l'absence d'un bureau déconcentré ou décentralisé voire une antenne du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) à Korhogo. En 2011, pour produire 1000 dollars américains de PIB, il fallait compter 352 dollars de dépenses énergétiques, chiffre en progression depuis 2009. En Afrique du Sud cette proportion atteint 287 dollars, quand le Cameroun n'en nécessitait que 172 et la Colombie 82 (Banque Mondiale, 2014 : 34). Cette tendance défavorable à la compétitivité des entreprises du pays se maintient de plus en plus. La cherté de l'électricité, par rapport à certains pays africains et surtout asiatiques qui transforme l'anacarde, est un aspect qui limite l'industrialisation de la Côte d'Ivoire en général et du nord en particulier. Une réduction du prix de l'électricité en général et en particulier au nord pourrait être intégrée dans les batteries de mesures incitatives pour l'implantation d'industries compétitives dans cette partie du pays. La compétitivité du pays vis-à-vis des pays asiatiques, qui détiennent les mêmes produits agricoles que la Côte d'Ivoire, est faible. A cet effet, le rapport de la Banque mondiale (2014 : 33) est sans équivoque : « La Côte d'Ivoire présente un net déficit de compétitivité par rapport aux économies asiatiques. Si celles-ci ont tendance à stagner, elles ont déjà atteint un niveau mondialement concurrentiel. Cela laisse suggérer du chemin qu'il resterait à parcourir pour neutraliser cet avantage compétitif. Ces économies ont largement compensé le surcoût lié à la distance des marchés européens et américains et constituent des concurrents très sérieux. Aussi, selon les entretiens avec des entrepreneurs locaux, les sociétés asiatiques ont créé les conditions financières d'une concurrence déloyale pour que la production d'anacarde échappe plus aux entreprises de transformation locales par des prix d'achat supérieur à ceux

fixés par l'Etat de Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, que la société Fma Industry localisée à Korhogo qui transformait 12 000 tonnes de noix de cajou et employait 1200 personnes a fait faillite. Dans les autres localités, des entreprises ont fait faillite notamment Casa, Africa Négoce, Aai, Africajou, etc. Cette situation ne crée pas un environnement favorable à la création d'entreprises dans les pôles urbains du nord. L'Etat n'a pas su assurer la sécurité économique et l'approvisionnement en noix de cajou des entreprises qui ont fait faillite dans un pays où on ambitionne de transformer 50% de la production nationale de noix de cajou. Le projet de pôle agro-industriel lancé n'a pas aussi donné des résultats salutaires. Dans ce contexte, au nom du libéralisme économique, l'idée de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire internationale selon laquelle les interventions de l'Etat sont la principale cause de la crise économique des années 1980 (Bohoun et Kouassy, 1997 : 12), n'est pas toujours vérifiée. Cette crise a entraîné la privatisation massive des entreprises publiques et parapubliques comme solution de sortie de crise. Or, aujourd'hui encore, la Côte d'Ivoire libérale fait face à des entreprises privées qui font faillite. Par conséquent, il faut trouver un équilibre. Un retour intelligent et provisoire à l'Etat dévelopeur avec d'industrialisation publique du nord (textile, riz, karité, produits laitiers et halieutiques, etc.) pourrait favoriser l'émergence d'un pôle industriel et d'urbanisation. Et ce, d'autant plus que si l'on cherche un Etat libéral dans le monde réel, on n'en trouve pas (Thurbon, 2014 : 67). Par ailleurs, la mise en réseau des opérateurs économiques locaux pour dynamiser l'écosystème des affaires par des co-entreprises ou des joint-ventures n'est pas une réalité. C'est pourquoi, la chambre régionale de commerce et d'industrie basée à Korhogo doit être un instrument qui favorise le développement de l'esprit d'entreprise. Dans une vision prospective, la naissance de

l’Alliance des Etats du Sahel (AES) en 2023, Etats frontaliers au District des Savanes, pourrait être une opportunité ou une contrainte à prendre en compte dans le développement du District.

3. 2 L’insuffisance des politiques d’intégration territoriale et économique des villes motrices

Les villes de Korhogo et de Ferkessédougou programmées pour être des pôles d’impulsion de la croissance économique et de développement territorial du nord sont distantes d’environ 55 km. Or, on a l’impression que les deux villes évoluent séparément sans tenir compte du projet national de création du bipôle comme voulu dans l’esprit et la lettre des études prospectives des années 1970. On a même l’impression qu’elles sont des villes concurrentes et non complémentaires. La logique de complémentarité plus favorable aux économies d’agglomération doit l’emporter sur la concurrence. La mutualisation des atouts démographiques, économiques et infrastructurels des deux villes est indispensable pour attirer des projets d’investissement dans la zone. A cet effet, la proximité géographique avec la ville de Sinématiali, devrait faciliter leur synergie économique et leur intégration territoriale. Cette intégration territoriale et économique devait être renforcée par l’aménagement d’une autoroute Korhogo-Sinématiali-Ferkessédougou pour donner plus de visibilité au bipôle projeté par les études prospectives. Cette intégration territoriale pourrait aussi être complétée et renforcée par une liaison ferroviaire entre Korhogo et le port sec de Ferkessédougou. L’intérêt de créer cette autoroute est non seulement de créer une synergie fonctionnelle entre les deux villes, une abritant le port sec et, l’autre équipée d’un aéroport mais aussi de faire des économies. Les deux villes étant très proche, il ne serait pas nécessaire

d'aménager un aéroport à Ferkessédougou. Cette intégration spatiale autoroutière et/ou ferroviaire doit être suivie par l'aménagement d'un centre administratif et des affaires c'est-à-dire une sorte de "*Central Business District*" du nord ivoirien. Il faut donc construire ce centre à Korhogo avec un urbanisme vertical notamment des bâtiments administratifs entre quatre et dix étages qui rappellent un peu ceux d'Abidjan, la capitale économique. Un regroupement de la majorité des hautes administrations publiques déconcentrées et décentralisées et, les sièges régionaux de certaines entreprises et cabinets conseils ou d'études dans cette sorte de "*Central Business District*" du nord ivoirien permettra de conférer à cet espace des fonctions supérieures de centralité. Par ailleurs, cette insuffisance de l'intégration se perçoit à travers les compagnies de transport. Le nombre important de lignes de transport entre les villes du nord et Abidjan montre que les villes du nord sont encore plus polarisées par la ville d'Abidjan. En effet, le constat est clair sur le fait que la quasi-totalité des compagnies de transport du nord localisées dans les villes sont créées pour raccorder Abidjan.

3.3 Un environnement agricole rural moins attractif mais un District au sous-sol prometteur

Le développement d'un pôle peut s'appuyer sur le dynamisme économique de son environnement rural. Or, l'agriculture dans le District des Savanes est économiquement attractive que celle des régions forestières du sud. Pendant que le prix du kilogramme d'anacarde est fixé à 425 f cfa pour les ruraux du District des Savanes, au sud forestier le cacao s'achète à près de 1500 f cfa selon les services de la Direction régionale de l'Agriculture de la région du Poro. Ce différentiel de prix montre non seulement les inégalités de revenus entre les paysans du nord et du sud mais aussi les tendances migratoires en faveur du

sud. Depuis l'indépendance, ces tendances de migrations économiques se sont tenaces. Par ailleurs, l'agriculture régionale subit les effets néfastes du dérèglement climatique Malgré, les effets néfastes notamment la sécheresse et les fluctuations du calendrier agricole des pays, la région n'est pas dotée d'une agence ou un office des barrages et des aménagements hydro-agricoles. Les barrages hydro-agricoles sont non seulement insuffisants mais ceux existants ne sont pas toujours entretenus Or, la maîtrise de l'eau est un enjeu capital pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Face à cette situation le monde rural qui devrait être un appui pour le développement d'un pôle de développement est obligé de diversifier ses activités. En effet, les recherches minières actuelles montrent que le sous-sol du milieu rural autour du District des Savanes est riche en minéraux notamment l'or et le manganèse. Le District connaît donc une ruée d'orpailleurs clandestins venus des pays limitrophes pour exploiter l'or. A cet effet, les constats de Konan (2024 : 13) sont sans équivoque : « on peut compter parmi les sites en proie à la fièvre de l'or en Côte d'Ivoire, celui de Fodio, un village situé à 39 km de Boundiali, considéré comme l'une de colonies d'orpaillage les plus actives de la région. ». Plusieurs paysans autochtones se sont reconvertis dans l'orpaillage devenu plus rentable que l'agriculture. L'assise aurifère de la région se traduit par les statistiques d'une étude sur un échantillon de 11 sites miniers d'orpaillage informel ayant un potentiel de production de 10 tonnes d'or par an (Conseil National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en Côte d'Ivoire, 2024 : 85). A cette production informelle dont une partie échappe aux statistiques de l'Etat s'ajoute la production moderne de plus de 10 tonnes d'or des mines de Tongon et de Sissingué dans le District selon ledit Conseil National. En 2023, un gisement de manganèse de classe mondiale a également été

découvert par la société Mako Gold à Ouangolodougou dans le District et non loin District un autre gisement d'or de classe internationale (Conseil National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en Côte d'Ivoire, op. cit. : 142).

Conclusion

Les pouvoirs publics sont conscients qu'après les deux grands projets régionaux intégrateurs de l'Etat-entrepreneur notamment l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) et l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) qui continuent de marquer l'espace, le retrait de l'Etat dans un contexte libéral n'a pas encore permis au secteur privé d'impacter véritablement le développement des territoires « intérieurs ». Par conséquent, les politiques publiques d'intelligence territoriale ont compris la nécessité de construire un développement régional polarisé au nord dans le District des Savanes pour non seulement réduire les disparités régionales mais aussi bâtir une armature économique et une assise territoriale du développement plus solides. Ces politiques offensives de transformation des territoires s'appuient sur les potentialités de développement du nord et surtout une large consultation de tous les acteurs de la vie économique et socio-culturelle du nord. La mise en œuvre de ces politiques d'intelligence territoriale pour construire une région polarisée a d'abord consisté à définir le pôle ou le groupe restreint de pôles sur lequel doit se construire ce type de région, ensuite la promotion d'un réseau urbain hiérarchisé au nord et enfin le développement d'activités tertiaires et industrielles motrices dans les pôles choisis. Si des efforts sont faits dans le cadre de l'aménagement des infrastructures routières ou de

désenclavement, il n'en demeure pas moins que le grand retard dans l'industrialisation des villes motrices du nord contrarie l'émergence d'une région polarisée dans cet espace. Par ailleurs, ces politiques d'intelligence territoriale déployées en faveur du nord manquent de synergie pour produire des effets cumulatifs. L'Etat de corriger ce déficit d'interactions entre les grands projets et réalisations du District. Il faut des mesures et des projets révolutionnaires types ARSO ou AVB qui transforment les handicaps en opportunités de développement. A cet effet, le rôle des politiques publiques d'intelligence territoriale dans la formation progressive d'une région polarisée au nord souffrent de plusieurs carences. Certes, des efforts ont été faits en matière d'aménagement, d'équipements et infrastructures et de mesures incitatives pour la fabrique progressive d'une région polarisée mais il reste beaucoup d'efforts à déployer car le nord demeure un milieu encore faiblement attractif. L'exploitation rationnelle des ressources minières au profit de région constitue un enjeu pour le développement de cette zone provisoirement moins attractive. Il faut renforcer la compétitivité fiscale, technologique et infrastructurelle pour créer des avantages compétitifs au nord. Dans une vision prospective du District, l'Etat doit prendre en compte les enjeux nés des mutations géopolitiques transfrontalières notamment la création de l'Alliance de Etats du Sahel (AES). En définitive, il faut retenir que l'intelligence territoire devrait miser sur l'Etat dévelopeur dans le District surtout dans l'industrialisation publique.

Références bibliographiques

BANQUE AFRICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT, 2015.
Perspectives économiques en Afrique 2015, thème spécial :

Développement territorial et inclusion spatiale, BAD, OCDE, PNUD, 320 p.

BANQUE MONDIALE, 2014. *Etude sur la compétitivité des entreprises ivoiriennes*, Ministère de l'Industrie de Côte d'Ivoire, Association de Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire, Rapport provisoire, Abidjan, 95 p.

BANQUE MONDIALE, 2014. *Etude sur la compétitivité des entreprises ivoiriennes*, Ministère de l'Industrie de Côte d'Ivoire, Association de Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire, Rapport final, Juillet 2014, 180 p.

BERTACCHINI Yann, 2010, « Intelligence territoriale : une lecture retro-prospective », in Revue internationale d'intelligence économique, 2010/1, Vol 2, pp. 65-97.

BEUCHER Stéphanie et REHEZZA Magali, 2005, « La région », in La Géographie : pourquoi ? Comment ? Objets et démarches de la Géographie d'aujourd'hui, chapitre 6, Paris, Hatier, pp. 100-120

BOUCHET Yannick, 2006. *Intelligence économique territoriale : Approche ingénierique dans une municipalité de moyenne dimension*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la communication, Université Jean Moulin-Lyon 3, Centre de Recherche Magellan, Laboratoire EURISTIK, 465 p.

BONNECARRERE Thomas, 2015. *Intelligence imaginieriale, Comment développer des territoires créatifs, apprenants et adaptatifs évoluant au sein d'environnements complexes ?* Université de Poitiers, Working Paper, 433 p.

BOHOUN Bouabré, KOUASSY Oussou, 1997, « Ouverture sur l'extérieur et performances macro-économiques en Côte d'Ivoire », in Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements et recompositions, Première partie : Etat,

entreprises et équilibres macroéconomiques, Editions Karthala-Orstom, pp. 11-27

BROU Kouadio et CHARBIT Yves, 1994, « La politique migratoire de la Côte d'Ivoire », in Revue européenne des migrations internationales, vol. 10, n°3, ORSTOM, pp. 33-59

CONSEIL NATIONAL DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN COTE D'IVOIRE, 2024. *Rapport ITIE 2022, Conseil National ITIE Côte d'Ivoire*, Enerteam, Tunisie, 205 p.

DZAKA-KIKOUTA Théophile et BITEMO – NDIWULU Xavier, 2006. *L'impact du rôle économique de l'Etat sur l'attractivité du territoire des PVD : cas des pays miniers et pétroliers d'Afrique centrale*, VII^e Journées scientifiques du réseau analyse économique et développement de l'AUF sur le thème : institutions et développement, Paris, 6-7 septembre 2006, 24 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 2022, *Résultats globaux : recensement général de la population et de l'habitat*, Abidjan, Ministère du Plan, INS-RGPH 2021, 65 p.

KONAN Kouamé Hyacinthe, 2024. *La face cachée de l'orpailage dans le nord de la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, Etudes africaines, Série Géographie, 203 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL, 2017. *Projet d'appui à la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde en Côte d'Ivoire : Evaluation environnementale et sociale stratégique de la zone agro-industrielle de Korhogo*, Abidjan, Projet d'appui au secteur agricole en Côte d'Ivoire, Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGPSP), Rapport provisoire, 13 p.

MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL, 2021. *Cadre de Gestion*

Environnementale et Sociale (CGES) : Projet de développement du pôle agro-industriel de la région nord de la Côte d'Ivoire (2PAI-NORD), Abidjan, Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGPSP), Rapport provisoire, 317 p.

MINISTÈRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2010. *Les conditions du développement durable de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère du Plan et du Développement, Bureau National de Prospective, PNUD, 248 p.

MINISTÈRE DU PLAN, 1977. *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980*, Volume I, Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 127 p.

MINISTÈRE DU PLAN, 1977. *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980*, Volume III, Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 661 p.

MINISTÈRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2016. *Disparités spatiales en Côte d'Ivoire, une analyse sous le prisme de l'économie générationnelle*, Abidjan, Office National de la Population, Policy n° 6, 8 p.

NOUREDDINE Abdellatif, 2010. *La localisation et l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers : essai de modélisation économétrique*, Thèse de Doctorat, Université Ibn Zhor, UFR Economie et Gestion de l'espace, 340 p.

PERROUX François, 1958. *Pôles de développement ou Nations ?* in PUF, Paris, 399 p.

REDONDO-TORONJO Dolores, 2007, « Territoire, gouvernance et intelligence territoriale », Bulletin de la Société géographique de Liège, 49, pp. 21-30

THURBON Elisabeth, 2014, « L'Etat développeur : défense du concept », in Critique internationale, Editions Presses de Sciences Po., Vol. 2, N°64, pp. 59-75

TOURE Mamoutou, 2004, *Planification et développement régional en Côte d'Ivoire : Le Nord ivoirien, une région marginalisée ?* Université de Nantes, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Institut de Géographie et d'Aménagement Régional, 541 p.

TRAORE Yaya, 2014. *Problématique de la gouvernance politique en Afrique : sociogénèse et enjeux de la crise de l'Etat-Nation en Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat, Ecole doctorale Georges Vedel, Université Panthéon-Assas, Paris, 840 p.

WEITZ Raanan, 1964, « Sur le principe du développement rural intégré », in *Economie rurale*, N° 61, pp. 3-14